



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT Tél : 04.90.64.02.30 – Télécopie : 04.90.64.08.59 – Courriel : mairie-sault-84@orange.fr N°INSEE Commune : 123 - N° INSEE Arrondissement : 3 Poste Comptable : Centre des Finances Publiques de CARPENTRAS Identifiants INSEE : Catégorie juridique : 7210 – Commune - SIRET : 218401230 00014 – Code NAF-APE : 8411Z			
Séance du 30 mai 2024 à 18h00,			
EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL : 15	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DATE DE LA CONVOCAION
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	9	6	25 mai 2024
Délibération n° 2024/036 Opération n°11 « Voirie » : Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police – Année 2024.			

Présents : Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Marcel MILLOT, Corinne BOUYSSOU, Cyrille FERRO-STEYAERT, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Christian ROUCHET, Bruno GIRE, ESTELLE FAGOT

Absent (s) excusé (s) : Martine SALVAGNO, Magali MALAVARD, Dominique ROUX-BARBAUD, Angélique ERARD, Eolia WEYHAUPT-THIEBAU, Angélique PASCAL

Ayant donné pouvoir à la séance : Martine SALVAGNO pouvoir à Jean-Stéphane FRANCESCHI, Magali MALAVARD pouvoir à Claude LABRO, Dominique ROUX-BARBAUD pouvoir à Cyrille FERRO-STEYAERT, Angélique ERARD pouvoir à Jean-Pierre RANCHON, Eolia WEYHAUPT-THIEBAUT pouvoir à Corinne BOUYSSOU,

Secrétaire de séance : Corinne BOUYSSOU

Rapporteur : Jean-Pierre RANCHON

Le Maire rappelle que la commune de Sault a intégré un programme de voirie au budget 2024. Une partie de ces travaux vise à améliorer la sécurité des usagers.

La première opération a pour objectif de mettre en conformité le plateau ralentisseur situé sur l'Avenue de l'oratoire.

La seconde opération vise à créer des chicanes sur la Route des cartouses, au niveau de la salle polyvalente afin de sécuriser les priorités à droite et inciter au ralentissement de la circulation.

Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal,

1°) De solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2024, à hauteur de 19 673 €HT.

2°) D'approuver le plan de financement de cette opération suivant :

Coût prévisionnel de l'opération HT :

PARTICIPATIONS FINANCIERES	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE AMENDES DE POLICE 2024	19 673
Autofinancement de la Commune	8 432

TOTAL

28 105

Cet acte peut faire l'objet de recours contentieux comme suit :

Contrôle du représentant de l'ETAT : Le présent acte peut être déferé en procédure normale devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par le Représentant de l'ETAT exerçant un contrôle de légalité a posteriori.

Recours des tiers : Toute personne physique ou morale peut exercer un recours pour excès de pouvoir (procédure de droit commun), mais elle peut aussi demander au Préfet de saisir le Tribunal administratif. Elle peut aussi saisir dans ce même délai l'autorité locale auteur de l'acte, les services concernés et destinataires de cet acte. Dans tous les cas, la demande doit être faite dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire.

Le droit d'accès et de rectification (loi n°76-17 du 06/01/1978 - informatique, fichiers et libertés), s'exerce auprès de la Mairie de Sault-84390 (BP 2) ou auprès du Représentant de l'Etat.

3°) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention ci-annexée ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

**Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence du Maire,
après avoir pris connaissance de ce dossier,
Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,
Après vote à main levée,**

adopte dans toute sa teneur la présente délibération.

Présents ou représentés = 9	POUR = 12	CONTRE = 0	ABSTENTION = 2
dont pouvoirs = 5			
NON VOTANTS (n'ayant pas pris part au vote) = 0			

**Ainsi fait et délibéré en Mairie de SAULT, les Jour, Mois et An susdits - POUR EXTRAIT CONFORME
VU, signé par : Claude LABRO, Maire**

VU, signée par Corinne BOUYSSOU, conseillère municipale

Le REPRESENTANT LEGAL DE LA COMMUNE soussigné, certifié et informé sous sa responsabilité :

- ACTE transmis au contrôle de légalité-Préfecture, le 05/06/2024
 - Notification de cet acte le :
 - Publication de cet acte le : 06/06/2024
 - Acte administratif, exécutoire à partir du : 06/06/2024
- VU, L'AUTORITE COMPETENTE et par délégation,**